***Appel d'offres pour l'année universitaire 2014/2015***

**Coopération universitaire avec l'**

**« African Institute for Mathematical Sciences (AIMS) »**

**au Sénégal**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Quels sont les objectifs de ce programme ?** |  | Le DAAD promeut la collaboration avec l'African Institute for Mathematical Sciences (AIMS) au Sénégal (<http://www.aims-senegal.sn>). Ce centre a vu le jour dans le cadre de l'initiative « Next Einstein » (<http://www.nexteinstein.org>).  L'objectif de ces coopérations universitaires est de renforcer la formation universitaire en mathématiques en Afrique par l'échange d'enseignants-chercheurs, de scientifiques, doctorants et postdoctorants, de favoriser l'interconnexion scientifique internationale (publications, conférences, demandes de missions de recherche) et de consolider visiblement la participation de l'Allemagne à l'initiative AIMS.  Afin d'encourager ces coopérations universitaires, des moyens de la part du ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (Bundesministerium für Bildung und Forschung - BMBF) seront mis à la disposition, par le biais du DAAD, des établissements d'enseignement supérieurs allemands dans le cadre de cet appel d'offres.  Étant donné le partenariat entre l'AIMS, l'AvH et le DAAD, la fondation Alexander von Humboldt propose une chaire pour les mathématiques et ses applications. |
|  |  |  |
| **Qui est habilité à postuler ?** |  | Les enseignants-chercheurs et scientifiques des établissements d'enseignement supérieurs et instituts de recherche extra-universitaires allemands sont habilités à postuler. Des candidatures communes (plusieurs établissements d'enseignement supérieur et/ou instituts de recherche extra-universitaires) peuvent également être postées. |
|  |  |  |
| **Qu'est-ce qui est promu ?** |  | Voici ce qui est promu :  **A. Les coopérations universitaires doivent répondre à au moins l'une des conditions suivantes :**   * séjours d'enseignement et de recherche des enseignants-chercheurs, scientifiques, doctorants et postdoctorants allemands à l'AIMS du Sénégal; * séjours de recherche dans un établissement d'accueil allemand de scientifiques et doctorants du Sénégal; * la mise en place d'universités d'été pour les futurs scientifiques avec un accent mis sur la participation de doctorants et postdoctorants allemands à l'AIMS du Sénégal; * ressources humaines et matérielles liées au projet.   **B. Voyages préparatoires :**  Les voyages d'enseignants-chercheurs ou scientifiques allemands, accompagnés éventuellement d'un responsable du secteur international de l'établissement supérieur, à Mbour au Sénégal dans le but de préparer une demande de coopération peuvent être subventionnés par le DAAD. Les voyages préparatoires peuvent durer jusqu'à 7 jours et sont calculés selon la Bundesreisekostengesetz (BRKG - loi allemande relative aux frais de déplacement) ou l'Auslandsreisekostenverordnung (ARV - ordonnance relative aux frais de voyage à l'étranger). |
|  |  |  |
| **Quelles disciplines sont promues ?** |  | Le programme encourage les coopérations dans le domaine des mathématiques et de ses applications. |
|  |  |  |
| **Quelles groupes cibles sont promus ?** |  | Enseignants-chercheurs, scientifiques, doctorants, postdoctorants allemands; doctorants du Sénégal. |
|  |  |  |
| **Durée et montant de la bourse** |  | Le montant total des moyens destinés aux coopérations universitaires s'élève à 400 000 euros. Les bourses pour des projets de coopération sont attribuées pour au maximum 2,1/2 ans (d'août 2014 à décembre 2016). Le volume de la demande ne doit pas dépasser la somme de 60 000 € par an.  En cas de séjours à l'étranger, veuillez vous référer aux règles mentionnées dans l'aide-mémoire concernant les frais de voyage, les subventions relatives aux dépenses alimentaires supplémentaires ainsi que les frais d'hébergement. Les forfaits ont caractère obligatoire et sont fixes.  Ceci est un appel d'offres unique.  L'octroi budgétaire s'effectue dans le cadre du droit national sur les aides (financement complet). |
|  |  |  |
| **Dépôt de la demande & procédure d'attribution** |  | **A. Coopérations universitaires**  Le dépôt de la demande s'effectue par les responsables du projet des établissements supérieurs allemands par le biais du portail de candidature en ligne du DAAD (<https://portal.daad.de>).  Une demande est complète si elle comprend :   * une description détaillée du projet faisant mention des mesures prévues, y compris les objectifs mesurables pour toute la durée du projet; * un plan de financement réaliste; * un avis favorable de la demande signé par la direction de l'établissement supérieur; * des CV succincts des enseignants-chercheurs et scientifiques qui parti-cipent à la coopération; * une preuve de la coopération prévue ou déjà engagée avec l'AIMS du * Sénégal (par ex. déclaration d'intention, mémorandum, contrats de coopération).   Clôture des candidatures fixée au 30 juin 2014*.*  C'est une commission nommée exprès pour le programme qui procèdera au mois de juillet à la sélection et à la décision du montant de la bourse.  Début du de la promotion de la coopération : août 2014  **B. Voyages préparatoires**  Vous devez en faire la demande par écrit au DAAD.  Deutscher Akademischer Austauschdienst  Referat 412  Kennedyallee 91-103  53175 Bonn  ([butter@daad.de](mailto:butter@daad.de))  Les pièces suivantes sont à fournir avec à votre demande :   * un court exposé de votre motivation, des possibilités de coopération et des expériences dans la collaboration avec l'AIMS ou autres établissements supérieurs de pays en voie de développement et émergents (pas plus de 2 pages); * estimation des frais de voyage * un CV du voyageur, faisant mention de ses connaissances professionnelles et linguistiques.   Clôture des candidatures fixée au 31 mai 2014. |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **Critères de sélection** |  | **A. Coopérations universitaires**   * qualité du projet (un concept convaincant pour la mise en place et le développement de la coopération avec l'AIMS du Sénégal, clarté des objectifs du projet); * expériences dans la coopération avec l'AIMS ou autres partenaires de pays en voie de développement et émergents; * les ressources personnelles et matérielles prévues pour réaliser la coopération planifiée (qualité professionnelle et expériences de l'équipe du projet, connaissances linguistiques, participation propre monétaire, infrastructure); * la viabilité du projet; * plus-value (spécifique, institutionnelle, générale) grâce à la coopération avec l'AIMS du Sénégal; * importance de la coopération pour l'AIMS du Sénégal.   **B. Voyages préparatoires**   * exposé de la motivation et des possibilités de coopération; * expériences dans la coopération avec l'AIMS ou autres partenaires de pays en voie de développement et émergents; * compétences professionnelles et connaissances linguistiques du voyageur. |
|  |  |  |
| **Interlocuteur et informations supplémentaires** |  | Deutscher Akademischer Austauschdienst Referat 412  Kennedyallee 91-103  53175 Bonn  Informations supplémentaires: Christine Butter, [butter@daad.de](mailto:butter@daad.de)  0228-882-535 |
|  |  | Portail du DAAD : <https://portal.daad.de>  Promu par:  756px-BMBF_Logo |